

DECISION N° 0001 D/RS/CRS/SG/2024 DU 22 MAI 2024

Portant attribution du marché passé après Appel d'OFFRES National Ouvert en procédure d'urgence N°0002/AONO/RS/CRS/SG/DAG/SM/CIPM/2024 du 08/04/2024 pour les travaux de Rénovation en quatre (04) lots dans certains Hôpitaux de District de certains Arrondissements de la Région du Sud.-

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,

Vu la Constitution ;  
 Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
 Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
 Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;  
 Vu le décret n°2020/528 du 2 septembre 2020 fixant les modalités de rémunération, les indemnités et les autres avantages alloués aux membres des organes exécutifs et délibérants des Régions, Communautés Urbaines et Communes ;  
 Vu l'arrêté n°000453/A/MINDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des membres du Bureau du Conseil Régional du Sud à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;  
 Vu la lettre-Circulaire n°00000001/LC/MINFI du 04 janvier 2024 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024 ;  
 Vu la délibération n° 000001/D/RS/CRS/SG/2024 du 31 janvier 2024 portant adoption du Budget du Conseil Régional du Sud de l'exercice 2024 ;  
 Considérant les nécessités de services,  
 Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

DECIDE :

Article 1er.- Le marché objet de la Consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ci-après, ainsi qu'il suit:

Intitulé du marché	Attributaire	Montant TTC	Délai
LOT 1 : LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'HOPITAL DE DISTRICT D'AMBAM DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM DANS LA REGION DU SUD.	Ets 50 <sup>e</sup> B.P: 360 EDEA Tel : 698 810 170	49 082 485 FCFA	quatre (04) mois
LOT 2 : LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'HOPITAL DE DISTRICT DE MVANGAN DEPARTEMENT DE LA MVILA DANS LA REGION DU SUD.	STE Africaine d'Industrie et de Service Tel : 675 865 726	49 549 832 FCFA	quatre (04) mois
LOT 3 : LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'HOPITAL DE DISTRICT DE KRIBI DEPARTEMENT DE L'OCEAN DANS LA REGION DU SUD.	ETS LA GRACE SERVICE Tel : 699 934 568	49 228 690 FCFA	quatre (04) mois
LOT 4 : LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'HOPITAL DE DISTRICT DE DJOUM DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO DANS LA REGION DU SUD.	INFRUCTUEUX		

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Copie :

- MINMAP
- DRMINSANTE/SU
- ARMP/SU
- P/CRPM
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO

Ebolowa, le

22 MAI 2024



CamScanner

DECISION N° 00091 D/RS/CRS/SG/2024 DU 22 MAI 2024

Portant attribution du marché passé après Appel d'OFFRES National Ouvert en procédure d'urgence N°0001/AONO/RS/CRS/SG/DAG/SM/CIPM/2024 du 08/04/2024 pour les travaux de construction d'un bloc de deux Salles de Classe au CETIC de Ma'an, Département de la Vallée du Ntem, Région du Sud.-

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,

Vu la Constitution ;  
 Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
 Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
 Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;  
 Vu le décret n°2020/528 du 2 septembre 2020 fixant les modalités de rémunération, les indemnités et les autres avantages alloués aux membres des organes exécutifs et délibérants des Régions, Communautés Urbaines et Communes ;  
 Vu l'arrêté n°000453/A/MINDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des membres du Bureau du Conseil Régional du Sud à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;  
 Vu la lettre-Circulaire n°00000001/LC/MINFI du 04 janvier 2024 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024 ;  
 Vu la délibération n° 000001/D/RS/CRS/SG/2024 du 31 janvier 2024 portant adoption du Budget du Conseil Régional du Sud de l'exercice 2024 ;  
 Considérant les nécessités de services,  
 Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

DECIDE :

Article 1er.- Le marché objet de la Consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ci-après, ainsi qu'il suit:

Intitulé du marché	Attributaire	Montant TTC	Délai
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AU CETIC DE MA'AN, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD.	CILEK BC SARL B.P: 12461 Douala Tel : 697 799 980 233 416 988 675 386 391	24 999 987 FCFA	trois (03) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Copie :

- MINMAP
- DRMINSANTE/SU
- ARMP/SU
- P/CRPM
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO

Ebolowa, le 22 MAI 2024



*Paul Clement Emmanuel*  
CamScanner

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
REGION DU SUD  
CONSEIL REGIONAL DU SUD  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
SERVICE DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
SOUTH REGION  
SOUTH REGIONAL COUNCIL  
GENERAL SECRETARIAT  
DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS  
CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 0003 D/RS/CRS/SG/DAG/SM/2024 DU 01 JUIL 2024

Portant attribution du marché passé après Demande de Cotation en procédure d'urgence N°0011/DC/RS/CRS/CIPM/2024 DU 21/05/2024 pour l'Equipement des Ateliers du Lycée Technique d'Ambam, département de la Vallée du Ntem, région du Sud.

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,

Vu la Constitution ;  
 Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
 Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
 Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;  
 le décret n°2020/528 du 2 septembre 2020 fixant les modalités de rémunération, les indemnités et les autres avantages alloués aux membres des organes exécutifs et délibérants des Régions, Communautés Urbaines et Communes ;  
 Vu l'arrêté n°000453/A/MINDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des membres du Bureau du Conseil Régional du Sud à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;  
 Vu la lettre-Circulaire n°00000001/LC/MINFI du 04 janvier 2024 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024 ;  
 Vu la délibération n° 000001/D/RS/CRS/SG/2024 du 31 janvier 2024 portant adoption du Budget du Conseil Régional du Sud de l'exercice 2024 ;  
 Considérant les nécessités de services,  
 Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

DECIDE :

Article 1er.- Le marché objet de la Consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ci-après, ainsi qu'il suit:

Intitulé du marché	Attributaire	Montant TTC	Délai
EQUIPEMENT DES ATELIERS DU LYCEE TECHNIQUE D'AMBAM, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD.	DUC ALT SARL Tel : 699 61 80 98 / 656 25 66 39	34 868 444 FCFA	Deux (02) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. / -

Copie :

- MINMAP
- DRMINSANTE/SU
- ARMP/SU
- P/CIPM
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO

Ebolowa, le

01 JUIL 2024

Le Président du Régional du Sud,  
Autorité Contractante



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 Paix - Travail - Patrie  
 REGION DU SUD  
 CONSEIL REGIONAL DU SUD  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
 SERVICE DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON  
 Peace-Work-Fatherland  
 SOUTH REGION  
 SOUTH REGIONAL COUNCIL  
 GENERAL SECRETARIAT  
 DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS  
 CONTRACTS SERVICE

**DECISION N° 0004 D/RS/CRS/SG/DAG/SM/2024 DU 01 JUIL 2024**

Portant attribution du marché passé après Demande de Cotation en procédure d'urgence N°0009/DC/RS/CRS/CIPM/2024 DU 14/05/2024 pour l'Equipement des Ateliers au CETIC de Sangmelima, département du Dja et Lobo, région du Sud.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,**

Vu la Constitution ;  
 Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
 Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales  
 Vu Décentralisées ;  
 Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;  
 le décret n°2020/528 du 2 septembre 2020 fixant les modalités de rémunération, les indemnités et les autres avantages alloués aux membres des organes exécutifs et délibérants des Régions, Communautés Urbaines et Communes ;  
 Vu l'arrêté n°000453/A/MINDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des membres du Bureau du Conseil Régional du Sud à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;  
 Vu la lettre-Circulaire n°00000001/LC/MINFI du 04 janvier 2024 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024 ;  
 Vu la délibération n° 000001/D/RS/CRS/SG/2024 du 31 janvier 2024 portant adoption du Budget du Conseil Régional du Sud de l'exercice 2024 ;  
 Considérant les nécessités de services,  
 Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

**DECIDE :**

**Article 1er.-** Le marché objet de la Consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ci-après, ainsi qu'il suit:

Intitulé du marché	Attributaire	Montant TTC	Délai
EQUIPEMENT DES ATELIERS AU CETIC DE SANGMELIMA, DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO, REGION DU SUD	COFAMEK ENGINEERING SARL Tel : 677 53 65 38	38 008 553 FCFA	soixante (60) jours

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Copie :

- MINMAP
- DRMINSANTE/SU
- ARMP/SU
- PC/CPM
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO

Ebolowa, le

01 JUIL 2024

Le Président du Régional du Sud,  
Autorité Contractante



*Emmanuel*  
CamScanner

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 Paix - Travail - Patrie  
 REGION DU SUD  
 CONSEIL REGIONAL DU SUD  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
 SERVICE DES MARCHES *Oes*



REPUBLIC OF CAMEROON  
 Peace-Work-Fatherland  
 SOUTH REGION  
 SOUTH REGIONAL COUNCIL  
 GENERAL SECRETARIAT  
 DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS  
 CONTRACTS SERVICE

**DECISION N° 0005 D/RS/CRS/SG/DAG/SM/2024 DU 01 JUIL 2024**

Portant attribution du marché passé après Demande de Cotation en procédure d'urgence N°0008/DC/RS/CRS/CIPM/2024 DU 14/05/2024 pour l'Equipement des Ateliers du Lycée Technique d'Ebolowa, département de la Mvila, région du Sud

**LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,**

Vu la Constitution ;  
 Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
 Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
 Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;  
 le décret n°2020/528 du 2 septembre 2020 fixant les modalités de rémunération, les indemnités et les autres avantages alloués aux membres des organes exécutifs et délibérants des Régions, Communautés Urbaines et Communes ;  
 Vu l'arrêté n°000453/A/MINDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des membres du Bureau du Conseil Régional du Sud à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;  
 Vu la lettre-Circulaire n°00000001/LC/MINFI du 04 janvier 2024 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024 ;  
 Vu la délibération n° 000001/D/RS/CRS/SG/2024 du 31 janvier 2024 portant adoption du Budget du Conseil Régional du Sud de l'exercice 2024 ;  
 Considérant les nécessités de services,  
 Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

**DECIDE :**

Article 1er.- Le marché objet de la Consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ci-après, ainsi qu'il suit:

Intitulé du marché	Attributaire	Montant TTC	Délai
EQUIPEMENT DES ATELIERS DU LYCEE TECHNIQUE D'EBOLOWA, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD	COFAMEK ENGINEERING SARL Tel : 677 53 65 38	38 012 766 FCFA	soixante (60) jours

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Copie :

- MINMAP
- DRMINSANTE/SU
- ARMP/SU
- P/CIPM
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO

Ebolowa, le

*01 JUIL 2024*



CamScanner



DECISION N° 006

D/RS/CRS/SG/DAG/SM/2024 DU 01 JUIL 2024

Portant attribution du marché passé après Demande de Cotation en procédure d'urgence N°0010/DC/RS/CRS/CIPM/2024 DU 21/05/2024 pour l'Equipement des Ateliers du Lycée Technique de Campo, département l'Océan, région du Sud.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,**

Vu la Constitution ;  
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;  
le décret n°2020/528 du 2 septembre 2020 fixant les modalités de rémunération, les indemnités et les autres avantages alloués aux membres des organes exécutifs et délibérants des Régions, Communautés Urbaines et Communes ;  
Vu l'arrêté n°000453/A/MINDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des membres du Bureau du Conseil Régional du Sud à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;  
Vu la lettre-Circulaire n°00000001/LC/MINFI du 04 janvier 2024 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024 ;  
Vu la délibération n° 000001/D/RS/CRS/SG/2024 du 31 janvier 2024 portant adoption du Budget du Conseil Régional du Sud de l'exercice 2024 ;  
Considérant les nécessités de services,  
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

**DECIDE :**

**Article 1er.**- Le marché objet de la Consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ci-après, ainsi qu'il suit:

Intitulé du marché	Attributaire	Montant TTC	Délai
EQUIPEMENT DES ATELIERS DU LYCEE TECHNIQUE DE CAMPO, DEPARTEMENT L'OCEAN, REGION DU SUD.	COFAMEK ENGINEERING SARL Tel : 677 53 65 38	38 008 553 FCFA	Deux (02) mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Copie :

- MINMAP
- DRMINSANTE/SU
- ARMP/SU
- P/CIPM
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO

Ebolowa, le 01 JUL 2024

Le Président du Régional du Sud,  
Autorité Contractante



CamScanner

DECISION N° 009

D/RS/CRS/SG/DAG/SM/2024 DU 26 JUIL 2024

Portant attribution du marché passé après la consultation N° 006/CRS/CIPM 2024 DU 27/05/2024 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°02341-24/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/BAM DU 14 MAI 2024 EN PROCEDURE D'URGENCE 109 (C) POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES FORAGES EQUIPES DE PMH DANS LES LYCEES ET COLLEGES DES DEPARTEMENTS DE LA REGION DU SUD.-

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,

Vu la Constitution ;  
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;  
Vu le décret n°2020/528 du 2 septembre 2020 fixant les modalités de rémunération, les indemnités et les autres avantages alloués aux membres des organes exécutifs et délibérants des Régions, Communautés Urbaines et Communes ;  
Vu l'arrêté n°000453/A/MINDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des membres du Bureau du Conseil Régional du Sud à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;  
la lettre-Circulaire n°00000001/LC/MINFI du 04 janvier 2024 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024 ;  
Vu la délibération n° 000001/D/RS/CRS/SG/2024 du 31 janvier 2024 portant adoption du Budget du Conseil Régional du Sud de l'exercice 2024 ;  
Considérant les nécessités de services,  
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

DECIDE :

Article 1er.- Le marché objet de la Consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ainsi qu'il suit:

Intitulé du marché	Attributaire	Montant TTC	Délais
Pour les travaux de construction des forages équipés de PMH dans les lycées et collèges dans le département Vallée du NTEM dans la Région du Sud		67 990 464 FCFA	
Pour les travaux de construction des forages équipés de PMH dans les lycées et collèges dans le département de la Mvila dans la Région du Sud	HAB SA. BP : 3617 Yaoundé. Tel : 665 529 555	67 990 464 FCFA	
Pour les travaux de construction des forages équipés de PMH dans les lycées et collèges dans le département de l'Océan dans la Région du Sud		67 990 464 FCFA	quatre (04) mois
Pour les travaux de construction des forages équipés de PMH dans les lycées et collèges dans le département du Dja et Lobo dans la Région du Sud		67 990 464 FCFA	
Pour les travaux de construction des forages équipés de PMH dans le lycée d'OVENG FANG dans le département du Dja et Lobo dans la Région du Sud		10 975 963	

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Copie :

- MINMAP
- DRMINSANTE/SU
- ARMP/SU
- P/CRPM
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO

Ebolowa, le

26 JUIL 2024

Le Président du Régional du Sud,  
Autorité Contractante



Conseil Régional du Sud/South Regional Council B.P./ PO BOX: 648 Ebolowa-Cameroun  
Tél : 222 28 4440/222 28 44 37 FAX : 222 28 44 76/222 28 44 32/222 28 44 26

Site web: [www.conseilregionalsud.cm](http://www.conseilregionalsud.cm). Courriel: [conseilregionalsud.cm](mailto:conseilregionalsud.cm)

Le Sud, une Région d'avenir, de solidarité et de partage



CamScanner

DECISION N° 00000010 D/RS/CRS/SG/DAG/SM/2024 DU

27 SEPT 2024

Portant attribution du marché passé après la consultation N°0007/DC/RS/CRS/SG/DAG/SM/CIPM/2024  
du 29/05/2024 autorisation de gré à gré N°02359-  
24/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DAG/CE3/CEA8 DU 15/05/2024 pour l'achat des véhicules 4X4  
pour le compte du Conseil Régional du Sud.-

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,

Vu la Constitution ;  
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;  
Vu le décret n°2020/528 du 2 septembre 2020 fixant les modalités de rémunération, les indemnités et les autres avantages alloués aux membres des organes exécutifs et délibérants des Régions, Communautés Urbaines et Communes ;  
Vu l'arrêté n°000453/A/MINDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des membres du Bureau du Conseil Régional du Sud à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;  
la lettre-Circulaire n°00000001/LC/MINFI du 04 janvier 2024 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024 ;  
Vu la délibération n° 000001/D/RS/CRS/SG/2024 du 31 janvier 2024 portant adoption du Budget du Conseil Régional du Sud de l'exercice 2024 ;  
Considérant les nécessités de services,  
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

DECIDE :

**Article 1er.** Le marché objet de la Consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ainsi qu'il suit:

Intitulé du marché	Attributaire	Montant TTC	Délai
Pour l'achat des véhicules 4X4 pour le compte du Conseil Régional du Sud	DNB INTERNATIONAL SARL BP : 1436 Garoua. Tel : 676 01 47 76	291 940 374 FCFA	soixante (60) Jours

**Article 2.** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Copie :

- MINMAP
- ARMP/SU
- P/CRPM
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO

Ebolowa, le

27 SEPT 2024



Le Président du Régional du Sud,  
Autorité Contractante  
Mme Elémoum Emmanuel

DECISION N° 00108 D/RS/CRS/SG/DAG/SM/2024 DU 26 SEPT 2024

Portant attribution du marché passé après Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°0003/AONO/RS/CRS/CIPM/2024 DU 22/04/2024 pour les Travaux de Construction d'un Atelier au CETIC d'Efoulan, département de la Mvila, région du Sud.

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,

Vu la Constitution ;  
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;  
le décret n°2020/528 du 2 septembre 2020 fixant les modalités de rémunération, les indemnités et les autres avantages alloués aux membres des organes exécutifs et délibérants des Régions, Communautés Urbaines et Communes ;  
Vu l'arrêté n°000453/A/MINDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des membres du Bureau du Conseil Régional du Sud à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;  
Vu la lettre-Circulaire n°00000001/LC/MINFI du 04 janvier 2024 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024 ;  
Vu la délibération n° 000001/D/RS/CRS/SG/2024 du 31 janvier 2024 portant adoption du Budget du Conseil Régional du Sud de l'exercice 2024 ;  
Considérant les nécessités de services,  
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

DECIDE :

Article 1er.- Le marché objet de la Consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ci-après, ainsi qu'il suit:

Intitulé du marché	Attributaire	Montant TTC	Délai
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER AU CETIC D'EFOULAN, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD.	GROUPEMENT ETS TAGUEM SERVICES & ETS ATECBA ET FILS Tel : 677 87 89 66	24 739 103,63 FCFA	trois (03) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Copie :

- MINMAP
- DRMINSANTE/SU
- ARMP/SU
- P/CIPM
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO

Ebolowa, le 24 SEPT 2024



CS

CamScanner

04 OCT 2024

DECISION N° 00011 D/RS/CRS/SG/DAG/SM/2024 DU

Portant attribution du marché passé après Appel d'OFFRES National Ouvert en procédure d'urgence N°00007/AONO/RS/CRS/CIPM/2024 du 07/05/2024 pour les travaux de Construction d'un Logement d'astreinte en quatre (04) lots au CES de Mekok Mengona, CETIC d'Ebamina, CES de Nkoe Ekouk, CES d'Elom Yemfeck dans le département du Dja et Lobo,

Région du Sud.-

## LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,

Vu la Constitution ;  
 Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
 Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
 Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;  
 Vu le décret n°2020/528 du 2 septembre 2020 fixant les modalités de rémunération, les indemnités et les autres avantages alloués aux membres des organes exécutifs et délibérants des Régions, Communautés Urbaines et Communes ;  
 Vu l'arrêté n°000453/A/MINDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des membres du Bureau du Conseil Régional du Sud à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;  
 la lettre-Circulaire n°00000001/LC/MINFI du 04 janvier 2024 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024 ;  
 Vu la délibération n° 000001/D/RS/CRS/SG/2024 du 31 janvier 2024 portant adoption du Budget du Conseil Régional du Sud de l'exercice 2024 ;  
 Considérant les nécessités de services,  
 Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

## DECIDE :

Article 1er.- Le marché objet de la Consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ci-après, ainsi qu'il suit:

Intitulé du marché	Attributaire	Montant TTC	Délai
LOT 1 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE AU CES DE MEKOK MENGONA DANS LE DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO, REGION DU SUD.	GROUPE HOMBRE LTD B.P: 50 YAOUNDE Tel : 655 03 36 04	24 799 671 FCFA	Trois (03) mois
LOT 2 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE AU CETIC D'EBAMINA DANS LE DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO, REGION DU SUD.	ETS SHINE CONCEPT Tel : 695 02 45 87	24 936 757 FCFA	Trois (03) mois
LOT 3 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE AU CES DE NKOE EKOUP DANS LE DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO, REGION DU SUD.	SATED SARL B.P : 20119 YAOUNDE Tel : 691 95 68 57	24 948 682 FCFA	Trois (03) mois
LOT 4 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE CES D'ELOM YEMFECK DANS LE DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO, REGION DU SUD.	ETS ALADJI IBRAHIM B.P : 299 YAOUNDE Tél : 699 86 53 99	24 895 020 FCFA	Trois (03) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Copie :

- MINMAP
- DRMINSANTE/SU
- ARMP/SU
- P/CIPM
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO

Ebolowa, le \_\_\_\_\_

04 OCT 2024

Le Président du Régional du Sud,  
Autorité Contractante

04 OCT 2024

DECISION N° 00012 D/RS/CRS/SG/DAG/SM/2024 DU

Portant attribution du marché passé après Appel d'OFFRES National Ouvert en procédure d'urgence N°0006/AONO/RS/CRS/CIPM/2024 DU 07/05/2024 pour l'Equipement de l'Hôpital Régional d'Ebolowa en Matériel Médical département de la Mvila région du sud.-

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,

Vu la Constitution ;  
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;  
le décret n°2020/528 du 2 septembre 2020 fixant les modalités de rémunération, les indemnités et les autres avantages alloués aux membres des organes exécutifs et délibérants des Régions, Communautés Urbaines et Communes ;  
Vu l'arrêté n°000453/A/MINDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des membres du Bureau du Conseil Régional du Sud à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;  
Vu la lettre-Circulaire n°00000001/LC/MINFI du 04 janvier 2024 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024 ;  
Vu la délibération n° 000001/D/RS/CRS/SG/2024 du 31 janvier 2024 portant adoption du Budget du Conseil Régional du Sud de l'exercice 2024 ;  
Considérant les nécessités de services,  
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

DECIDE :

Article 1er.- Le marché objet de la Consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ci-après, ainsi qu'il suit:

Intitulé du marché	Attributaire	Montant TTC	Délai
EQUIPEMENT DE L'HOPITAL REGIONAL D'EBOLOWA EN MATERIEL MEDICAL DEPARTEMENT DE LA MVILA REGION DU SUD.	ETS NMT B.P: 626 SANGMELIMA Tel : 699 93 86 88	34 713 000 FCFA	deux (02) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Copie :

- MINMAP
- DRMINSANTE/SU
- ARMP/SU
- P/CIPM
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO

Ebolowa, le

04 OCT 2024

Le Président du Régional du Sud,  
Autorité Contractante



CS

CamScanner

**DECISION N° 00013**

**D/RS/CRS/SG/DAG/SM/2024 DU 08 OCT 2024**

Portant attribution du marché passé après Appel d'OFFRES National Ouvert N°015/AONO/RS/CRS/SG/DAG/SM/CIPM/2024 DU 11/06/2024 relatif aux Travaux d'Entretien aux Produits Stabilisants de La Route en Terre : Nsimi-Zoetele Dans Le Département du Dja Et Lobo, Région du Sud. En procédure d'urgence.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,**

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;

le décret n°2020/528 du 2 septembre 2020 fixant les modalités de rémunération, les indemnités et les autres avantages alloués aux membres des organes exécutifs et délibérants des Régions, Communautés Urbaines et Communes ;

Vu l'arrêté n°000453/A/MINDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des membres du Bureau du Conseil Régional du Sud à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;

Vu la lettre-Circulaire n°00000001/LC/MINFI du 04 janvier 2024 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024 ;

Vu la délibération n° 000001/D/RS/CRS/SG/2024 du 31 janvier 2024 portant adoption du Budget du Conseil Régional du Sud de l'exercice 2024 ;

Considérant les nécessités de services,

Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

**DECIDE :**

**Article 1er.-** Le marché objet de la Consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ci-après, ainsi qu'il suit:

Intitulé du marché	Attributaire	Montant TTC	Délai
TRAVAUX D'ENTRETIEN AUX PRODUITS STABILISANTS DE LA ROUTE EN TERRE : NSIMI-ZOETELE DANS LE DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO, REGION DU SUD.	CETRA-BTP SARL B.P: 15 084 YAOUNDE Tel : 677 15 60 03	246 738 458 FCFA	six(06) mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Copie :

- MINMAP
- DRMINSANTE/SU
- ARMP/SU
- P/CIPM
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO

Ebolowa, le 08 OCT 2024



CamScanner

DECISION N° 00014

D/RS/CRS/SG/DAG/SM/2024 DU

08 OCT 2024

Portant attribution du marché passé après Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°0003/AONO/RS/CRS/CIPM/2024 DU 22/04/2024 pour les Travaux de Construction d'un Atelier au CETIC d'Efoulan, département de la Mvila, Région du Sud.

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales

Vu Décentralisées ;

Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques;

le décret n°2020/528 du 2 septembre 2020 fixant les modalités de rémunération, les indemnités et les autres avantages alloués aux membres des organes exécutifs et délibérants des Régions, Communautés Urbaines et Communes ;

Vu l'arrêté n°000453/A/MINDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des membres du Bureau du Conseil Régional du Sud à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;

Vu la lettre-Circulaire n°00000001/LC/MINFI du 04 janvier 2024 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024 ;

Vu la délibération n° 000001/D/RS/CRS/SG/2024 du 31 janvier 2024 portant adoption du Budget du Conseil Régional du Sud de l'exercice 2024 ;

Considérant les nécessités de services,

Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

DECIDE :

Article 1er.- Le marché objet de la Consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ci-après, ainsi qu'il suit:

Intitulé du marché	Attributaire	Montant TTC	Délai
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER AU CETIC D'EFOULAN, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD.	GROUPEMENT ETS TAGUEM SERVICES & ETS ATECBA ET FILS Tel : 677 87 89 66	24 739 104 FCFA	trois (03) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. / -

Copie :

- MINMAP
- DRMINSANTE/SU
- ARMP/SU
- PCIPM
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO

Ebolowa, le

08 OCT 2024



CamScanner

DECISION N° *00015*

D/RS/CRS/SG/DAG/SM/2024 DU

*08 OCT 2024*

Portant attribution du marché passé après Appel d'OFFRES National Ouvert en procédure d'urgence.-

**LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,**

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales

Vu Décentralisées ;

Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques;

le décret n°2020/528 du 2 septembre 2020 fixant les modalités de rémunération, les indemnités et les autres avantages alloués aux membres des organes exécutifs et délibérants des Régions, Communautés Urbaines et Communes ;

Vu l'arrêté n°000453/A/MINDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des membres du Bureau du Conseil Régional du Sud à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;

Vu la lettre-Circulaire n°00000001/LC/MINFI du 04 janvier 2024 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024 ;

Vu la délibération n° 000001/D/RS/CRS/SG/2024 du 31 janvier 2024 portant adoption du Budget du Conseil Régional du Sud de l'exercice 2024 ;

Considérant les nécessités de services,

Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

**DECIDE :**

**Article 1er.**- Le marché objet de la Consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ci-après, ainsi qu'il suit:

Intitulé du marché	Attributaire	Montant TTC	Délai
CONTROLE TECHNIQUE L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN AUX PRODUITS STABILISANTS DE LA ROUTE EN TERRE : NSIMI-ZOETELE DANS LE DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO, REGION DU SUD.	INA3GES B.P: 216 YAOUNDE Tel : 677 01 40 34 / 696 94 46 08	9 997 920	sept (07) mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Copie :

- MINMAP
- DRMINSANTE/SU
- ARMP/SU
- PCIPM
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO

Ebolowa, le *08 OCT 2024*

Le Président du Régional du Sud,  
Autorité Contractante



*Emmanuel Eleme*



CamScanner

DECISION N°

*00017*

D/RS/CRS/SG/DAG/SM/2024 DU

*08 OCT 2024*

Portant attribution du marché passé après Appel d'OFFRES National Ouvert en procédure d'urgence N°002(BIS)/AONO/RS/CRS/SG/DAG/SM/CIPM/2024 DU 24/05/2024 pour les Travaux de Rénovation de l'Hôpital de District de Djoum dans la Région du Sud.-

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,

- Vu la Constitution ;  
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;  
le décret n°2020/528 du 2 septembre 2020 fixant les modalités de rémunération, les indemnités et les autres avantages alloués aux membres des organes exécutifs et délibérants des Régions, Communautés Urbaines et Communes ;  
Vu l'arrêté n°000453/A/MINDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des membres du Bureau du Conseil Régional du Sud à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;  
Vu la lettre-Circulaire n°00000001/LC/MINFI du 04 janvier 2024 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024 ;  
Vu la délibération n° 000001/D/RS/CRS/SG/2024 du 31 janvier 2024 portant adoption du Budget du Conseil Régional du Sud de l'exercice 2024 ;  
Considérant les nécessités de services,  
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

DECIDE :

Article 1er.- Le marché objet de la Consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ci-après, ainsi qu'il suit:

Intitulé du marché	Attributaire	Montant TTC	Délai
TRAVAUX DE RENOVATION DE L'HÔPITAL DE DISTRICT DE DJOUM DANS LA REGION DU SUD	ETS SAM ET COMPAGNIE Tel : 676 86 41 05	45 096 999 FCFA	Quatre (04) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Copie :

- MINMAP
- DRMINSANTE/SU
- ARMPISU
- P/CIPM
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO

Ebolowa, le *08 OCT 2024*

Le Président du Conseil Régional du Sud,  
Autre le Contractante



08 OCT 2024

DECISION N° 00018 D/RS/CRS/SG/DAG/SM/2024 DU

Portant attribution du marché passé après Appel d'OFFRES National Ouvert en procédure d'urgence N°0005/AONO/RS/CRS/CIPM/2024 DU 07/05/2024 pour l'Acquisition des Tables Bancs dans certains départements région du sud..

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,

Vu la Constitution ;  
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;  
le décret n°2020/528 du 2 septembre 2020 fixant les modalités de rémunération, les indemnités et les autres avantages alloués aux membres des organes exécutifs et délibérants des Régions, Communautés Urbaines et Communes ;  
Vu l'arrêté n°000453/A/MINDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des membres du Bureau du Conseil Régional du Sud à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;  
Vu la lettre-Circulaire n°00000001/LC/MINFI du 04 janvier 2024 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024 ;  
Vu la délibération n° 000001/D/RS/CRS/SG/2024 du 31 janvier 2024 portant adoption du Budget du Conseil Régional du Sud de l'exercice 2024 ;  
Considérant les nécessités de services,  
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

DECIDE :

**Article 1er.**- Le marché objet de la Consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ci-après, ainsi qu'il suit:

Intitulé du marché	Attributaire	Montant TTC	Délai
ACQUISITION DES TABLES BANCS DANS CERTAINS DEPARTEMENTS REGION DU SUD.	IMPRIMERIE MODERNE LA GRACE SARL B.P: 226 KRIBI Tel : 696 76 35 87	50 000 000 FCFA	soixante (60) jours

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. / -

Copie :

- MINMAP
- DRMINSANTE/SU
- ARMP/SU
- PCIPM
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO

Ebolowa, le 08 OCT 2024

Le Président du Conseil Régional du Sud,  
Autorité Contractante



CamScanner

DECISION N°00019 D/RS/CRS/SG/DAG/SM/2024 DU 09 OCT 2024

Portant attribution du marché passé après Appel d'OFFRES National Ouvert en procédure d'urgence N°0004/AONO/RS/CRS/CIPM/2024 DU 07/05/2024 pour l'Equipement de certaines Formations Sanitaires en Matériel Médical dans la région du sud.-

## LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,

- Vu la Constitution ;  
 Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
 Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
 Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;  
 Vu le décret n°2020/528 du 2 septembre 2020 fixant les modalités de rémunération, les indemnités et les autres avantages alloués aux membres des organes exécutifs et délibérants des Régions, Communautés Urbaines et Communes ;  
 Vu l'arrêté n°000453/A/MINDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des membres du Bureau du Conseil Régional du Sud à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;  
 la lettre-Circulaire n°00000001/LC/MINFI du 04 janvier 2024 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024 ;  
 Vu la délibération n° 000001/D/RS/CRS/SG/2024 du 31 janvier 2024 portant adoption du Budget du Conseil Régional du Sud de l'exercice 2024 ;  
 Considérant les nécessités de services,  
 Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

## DECIDE :

**Article 1er.**- Le marché objet de la Consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ci-après, ainsi qu'il suit:

Intitulé du marché	Attributaire	Montant TTC	Délai
EQUIPEMENT DE CERTAINES FORMATIONS SANITAIRES EN MATERIEL MEDICAL DANS LA REGION DU SUD	GLOBAL BUSINESS & CO B.P: 494 KRIBI Tel : 690 57 10 10 / 661 50 41 41	5 951 000 FCFA	deux (02) mois

**Article 2.**- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ebolowa, le 09 OCT 2024

Copie :

- MINMAP
- DRMINSANTE/SU
- ARIMP/SU
- PCIPM
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO



09 OCT 2024

**DECISION N° 00020 D/RS/CRS/SG/DAG/SM/2024 DU**

Portant attribution du marché passé après Appel d'OFFRES National Ouvert en procédure d'urgence N°0004/AONO/RS/CRS/CIPM/2024 DU 07/05/2024 pour l'Equipement de certaines Formations Sanitaires en Matériel Médical dans la région du sud.-

**LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,**

Vu la Constitution ;  
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;  
Vu le décret n°2020/528 du 2 septembre 2020 fixant les modalités de rémunération, les indemnités et les autres avantages alloués aux membres des organes exécutifs et délibérants des Régions, Communautés Urbaines et Communes ;  
Vu l'arrêté n°000453/A/MINDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des membres du Bureau du Conseil Régional du Sud à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;  
la lettre-Circulaire n°00000001/LC/MINFI du 04 janvier 2024 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024 ;  
Vu la délibération n° 000001/D/RS/CRS/SG/2024 du 31 janvier 2024 portant adoption du Budget du Conseil Régional du Sud de l'exercice 2024 ;  
Considérant les nécessités de services,  
le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

**DECIDE :**

**Article 1er.-** Le marché objet de la Consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ci-après, ainsi qu'il suit:

Intitulé du marché	Attributaire	Montant TTC	Délai
EQUIPEMENT DE CERTAINES FORMATIONS SANITAIRES EN MATERIEL MEDICAL DANS LA REGION DU SUD	GLOBAL BUSINESS & CO B.P: 494 KRIBI Tel : 690 57 10 10 / 661 50 41 41	130 991 000 FCFA	deux (02) mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

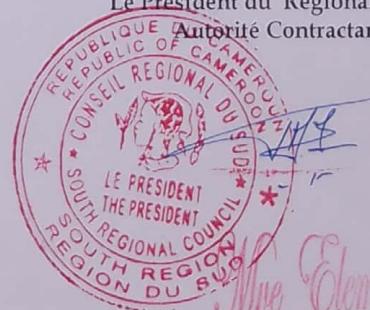
Ebolowa, le

09 OCT 2024

Copie :

- MINMAP
- DRMINSANTE/SU
- ARMP/SU
- P/CIPM
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO

Le Président du Régional du Sud,  
Autorité Contractante



*Mme Elema Emmanuel*



CamScanner

**DECISION N°00021 D/RS/CRS/SG/DAG/SM/2024 DU 11 OCT 2024**

Portant attribution du marché passé après Appel d'OFFRES National Ouvert en procédure d'urgence N°021/AONO/RS/CRS/SG/DAG/SM/CIMP/2024 du 30 Août 2024 pour la Construction de 12 Cases Culturelles: Ma'an, Olamze, Kye-Ossi, Campo, Bipindi, Lokoundje, Djoum, Meyomessala, Biwong-Bane, Efoulan, Ngoulemakong dans la Région du Sud.-

**LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,**

Vu la Constitution ;  
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;  
le décret n°2020/528 du 2 septembre 2020 fixant les modalités de rémunération, les indemnités et les autres avantages alloués aux membres des organes exécutifs et délibérants des Régions, Communautés Urbaines et Communes ;  
Vu l'arrêté n°000453/A/MINDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des membres du Bureau du Conseil Régional du Sud à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;  
Vu la lettre-Circulaire n°00000001/LC/MINFI du 04 janvier 2024 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024 ;  
Vu la délibération n° 000001/D/RS/CRS/SG/2024 du 31 janvier 2024 portant adoption du Budget du Conseil Régional du Sud de l'exercice 2024 ;  
Considérant les nécessités de services,  
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

**DECIDE :**

**Article 1er.-** Le marché objet de la Consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ci-après, ainsi qu'il suit:

Intitulé du marché	Attributaire	Montant TTC	Délai
POUR LA CONSTRUCTION DE 12 CASES CULTURELLES: MA'AN, OLAMZE, KYE-OSSI, CAMPO, BIPINDI, LOKOUNDJE, DJOUM, MEYOMESSALA, BIWONG-BANE, EFOULAN, NGOULEMAKONG DANS LA REGION DU SUD.	WORLD BUSINESS SARL B.P: DOUALA Tel : 699 394282	285 589 392FCFA	six (06) Mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

**Copie :**

- MINMAP
- DRMINSANTE/SU
- ARMP/SU
- P/CIPM
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO

Ebolowa, le 11 OCT 2024



CamScanner

DECISION N°00522D/RS/CRS/SG/DAG/SM/2024 DU 11 OCT 2024

Portant attribution du marché passé après Appel d'OFFRES National Ouvert en procédure d'urgence N°022/AONO/RS/CRS/SG/DAG/SM/CIMP/2024 du 30 Août 2024 pour l'Equipement du Parc de Loisirs d'Ebolowa 1<sup>er</sup> dans la Région du Sud.-

## LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,

- Vu la Constitution ;  
 Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
 Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
 Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;  
 le décret n°2020/528 du 2 septembre 2020 fixant les modalités de rémunération, les indemnités et les autres avantages alloués aux membres des organes exécutifs et délibérants des Régions, Communautés Urbaines et Communes ;  
 Vu l'arrêté n°000453/A/MINDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des membres du Bureau du Conseil Régional du Sud à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;  
 Vu la lettre-Circulaire n°00000001/LC/MINFI du 04 janvier 2024 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024 ;  
 Vu la délibération n° 000001/D/RS/CRS/SG/2024 du 31 janvier 2024 portant adoption du Budget du Conseil Régional du Sud de l'exercice 2024 ;  
 Considérant les nécessités de services,  
 Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

## DECIDE :

**Article 1er.**- Le marché objet de la Consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ci-après, ainsi qu'il suit:

Intitulé du marché	Attributaire	Montant TTC	Délai
POUR L'EQUIPEMENT DU PARC DE LOISIRS D'EBOLOWA 1 <sup>ER</sup> DANS LA REGION DU SUD.	GROUPEMENT ETS INTELLIGENTSIA CORPORATION & MANILEC SARL B.P: YAOUNDE Tel : 694 949 406	127 494 885 FCFA	soixante (60) Jours

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Copie :

- MINMAP
- DRMINTOULSU
- ARMP/SU
- P/CIPM
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO

Ebolowa, le 11 OCT 2024
 CamScanner
 1

**DECISION N° 000 23**

D/RS/CRS/SG/DAG/SM/2024 DU **11 OCT 2024**

Portant attribution du marché passé après Appel d'OFFRES National Ouvert en procédure d'urgence N°018/AONO/RS/CRS/SG/DAG/SM/CIPM/2024 pour l'Etude de l'Aménagement des Sites Touristiques dans les quatre Départements de la Région du Sud.-

**LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,**

Vu la Constitution ;  
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;  
le décret n°2020/528 du 2 septembre 2020 fixant les modalités de rémunération, les indemnités et les autres avantages alloués aux membres des organes exécutifs et délibérants des Régions, Communautés Urbaines et Communes ;  
Vu l'arrêté n°000453/A/MINDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des membres du Bureau du Conseil Régional du Sud à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;  
Vu la lettre-Circulaire n°00000001/LC/MINFI du 04 janvier 2024 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024 ;  
Vu la délibération n° 000001/D/RS/CRS/SG/2024 du 31 janvier 2024 portant adoption du Budget du Conseil Régional du Sud de l'exercice 2024 ;  
Considérant les nécessités de services,  
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

**DECIDE :**

**Article 1er.**- Le marché objet de la Consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ci-après, ainsi qu'il suit:

Intitulé du marché	Attributaire	Montant TTC	Délai
<b>POUR L'ETUDE DE L'AMENAGEMENT DES SITES TOURISTIQUES DANS LES QUATRE DEPARTEMENTS DE LA REGION DU SUD.</b>	INA3GES B.P: 216 YAOUNDE Tel : 677 01 40 34 / 696 94 46 08	27 499 050 FCFA	trois (03) Mois

**Article 2.**- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Copie :

- MINMAP
- DRMINSANTE/SU
- ARMP/SU
- P/CIPM
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO

Ebolowa, le **11 OCT 2024**

Le Président du Régional du Sud,  
Autorité Contractante



CamScanner

DECISION N° 000 24

D/RS/CRS/SG/DAG/SM/2024 DU 11 OCT 2024

Portant attribution du marché passé après Appel d'OFFRES National Ouvert en procédure d'urgence N°019/AONO/RS/CRS/SG/DAG/SM/CIPM/2024 du 30 Août 2024 pour l'Elaboration, la mise en œuvre et le Suivi des Plans Régionaux d'Action pour l'Environnement dans la Région du Sud.-

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,

Vu la Constitution ;  
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;  
le décret n°2020/528 du 2 septembre 2020 fixant les modalités de rémunération, les indemnités et les autres avantages alloués aux membres des organes exécutifs et délibérants des Régions, Communautés Urbaines et Communes ;  
Vu l'arrêté n°000453/A/MINDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des membres du Bureau du Conseil Régional du Sud à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;  
Vu la lettre-Circulaire n°00000001/LC/MINFI du 04 janvier 2024 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024 ;  
Vu la délibération n° 000001/D/RS/CRS/SG/2024 du 31 janvier 2024 portant adoption du Budget du Conseil Régional du Sud de l'exercice 2024 ;  
Considérant les nécessités de services,  
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

DECIDE :

**Article 1er.**- Le marché objet de la Consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ci-après, ainsi qu'il suit:

Intitulé du marché	Attributaire	Montant TTC	Délai
POUR L'ELABORATION, LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES PLANS REGIONAUX D'ACTION POUR L'ENVIRONNEMENT DANS LA REGION DU SUD.	INA3GES B.P: 216 YAOUNDE Tel : 677 01 40 34 / 696 94 46 08	10 000 000 FCFA	trois (03) Mois

**Article 2.**- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Copie :

- MINMAP
- DRMINSANTE/SU
- ARMP/SU
- P/CIPM
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO

Ebolowa, le

11 OCT 2024



CamScanner

**DECISION N°00025 D/RS/CRS/SG/DAG/SM/2024 DU 11 OCT 2024**

Portant attribution du marché passé après Appel d'OFFRES National Ouvert en procédure d'urgence N°023/AONR/RS/CRS/SG/DAG/SM/CIPM/2024 du 04 Septembre 2024 pour l'Assurance des Véhicules pour le compte du Conseil Régional du Sud.-

**LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL,**

Vu la Constitution ;  
 Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
 Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
 Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;  
 le décret n°2020/528 du 2 septembre 2020 fixant les modalités de rémunération, les indemnités et les autres avantages alloués aux membres des organes exécutifs et délibérants des Régions, Communautés Urbaines et Communes ;  
 Vu l'arrêté n°000453/A/MINDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des membres du Bureau du Conseil Régional du Sud à l'issue de la session de plein droit tenue le 22 décembre 2020 ;  
 Vu la lettre-Circulaire n°00000001/LC/MINFI du 04 janvier 2024 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024 ;  
 Vu la délibération n° 000001/D/RS/CRS/SG/2024 du 31 janvier 2024 portant adoption du Budget du Conseil Régional du Sud de l'exercice 2024 ;  
 Considérant les nécessités de services,  
 Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

**DECIDE :**

**Article 1er.-** Le marché objet de la Consultation susvisée est attribué au soumissionnaire ci-après, ainsi qu'il suit:

Intitulé du marché	Attributaire	Montant TTC	Délai
L'ASSURANCE DES VEHICULES POUR LE COMPTE DU CONSEIL REGIONAL DU SUD.	Allianz Cameroun Assurance B.P: 105 DOUALA Tel : 233 50 20 00 233 50 20 01	49 985 215 FCFA	Vingt-quatre (24) Mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

**Copie :**

- MINMAP
- DRMINSANTE/SU
- ARMP/SU
- P/CIPM
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO

Ebolowa, le 11 OCT 2024



CamScanner